

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 13 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 13 septembre 2023, a arrêté **quatre** délibérations du Congrès, **quatre** délibérations du gouvernement, adopté **21** arrêtés, examiné **91** dossiers d'étrangers et émis **trois** avis.

Projets de délibération du Congrès

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté une délibération du Congrès relative au financement de l'enseignement privé en Nouvelle-Calédonie.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Le financement de l'enseignement privé mieux encadré »*

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la vente de gré à gré d'une parcelle de terrain située sur les communes de Bourail et de La Foa.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté une délibération du Congrès portant mesures d'urgence en faveur de la caisse locale de retraite (CLR).

➤ *Voir le communiqué détaillé « Des mesures d'urgence en faveur de la caisse locale de retraites »*

Projets de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour deux affaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris pour une affaire.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant diverses juridictions pour différentes affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions d'un montant total de 10 400 000 francs à diverses associations pour la construction de maisons communes en milieu tribal. Les subventions sont réparties comme suit :

Bénéficiaires	Montant de la subvention (en francs)	Lieux
Association Boavado	400 000	Tribu de Tiabet, Poum
Association Conseil de district Nagee	500 000	Tribu de Bayes, Poindimié
Association Kavégu	3 000 000	Tribu de Saint Adolphe, Pouébo
Association Du Re Sinapi	5 000 000	Tribu de Tawainedre, Maré
Association Hnajolen	1 000 000	Tribu de Wassaudjeu, Ouvéa
Association Ayoï	500 000	Tribu de Youatu, île des Pins
Total	10 400 000 francs	

Grâce à plusieurs programmes d'intervention en milieu tribal, le gouvernement participe au financement de projets de valorisation des terres coutumières et de leur environnement et au soutien de l'organisation et du fonctionnement des structures coutumières afin de renforcer la cohésion et la solidarité au sein des tribus.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un arrêté relatif à l'agrément de sécurité civile de type C et D de l'association des sapeurs-pompiers du syndicat intercommunal à vocation multiple du Nord (SIVM Nord).

Ces agréments permettront à l'association des sapeurs-pompiers du SIVM Nord, de participer aux missions de sécurité civile suivantes : les opérations de secours (catastrophes naturelles, cyclones, éboulements, etc.), les actions de soutien et d'accompagnement des populations (accueil de la population dans les centres d'hébergement pendant les cyclones,

etc.), l'encadrement des bénévoles, les dispositifs prévisionnels de secours (fêtes communales, foires artisanales et/ou agricoles etc.) et la prévention et la sensibilisation aux risques (prévention des feux de forêt, des accidents domestiques, etc.).

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le taux de promotion pour l'avancement à la hors classe de certains corps relevant du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie et à l'entrée en vigueur de la grille indiciaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation.

Ces taux de promotion permettent de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés relevant du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie, au titre des années 2023, 2024 et 2025.

Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les modifications de certains tarifs et services de télécommunications.

Au titre de son activité de télécommunication, l'Office des postes et des télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) est soumis à l'application de plusieurs taxes spécifiques au secteur, dont la contribution téléphonique et les centimes additionnels.

L'offre Trunk Sip, service de standard téléphonique qui permet aux entreprises de faire transiter les appels à partir d'une connexion sécurisée sur le réseau Internet Haut Débit à travers le protocole SIP (Session Initiation Protocol), se voit ainsi réajuster avec la correction des montants TTC des abonnements mensuels de l'offre, comme suit :

- Offre SIP 1 : abonnement mensuel permettant de passer des appels locaux, vers fixes et mobiles, facturés à la minute (en francs)

Pack de canaux	Abonnement mensuel HT	TGC (6 %)	Abonnement mensuel TTC
Pack de 2 canaux	4 500	270	4 770
Pack de 10 canaux	20 900	1 524	22 154
Pack de 30 canaux	61 500	3 690	65 190

- Offre SIP 2 : abonnement mensuel incluant des appels locaux illimités, vers fixes et mobiles (en francs) :

Pack de canaux	Abonnement mensuel HT	TGC (6 %)	Abonnement mensuel TTC
Pack de 2 canaux	17 600	1 056	18 656
Pack de 10 canaux	87 000	5 220	92 220
Pack de 30 canaux	259 500	15 570	275 070

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2015-731/GNC du 6 mai 2015 fixant les tarifs du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) applicables aux usagers et concessionnaires de l'établissement public.

Il est précisé que le PANC peut, à titre gratuit, conclure une convention d'occupation du domaine public ou octroyer une autorisation ayant le même objet lorsque :

- la mise à disposition du bien intervient au profit d'une collectivité, d'un autre établissement public, d'un groupement ou d'un syndicat mixte ou d'une association à but non lucratif ;
- l'utilisation dudit bien poursuit un but d'intérêt général.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé une vente aux enchères publiques de véhicules réputés abandonnés. La procédure est confiée à Maître Xavier Lombardo, huissier de justice nommé en qualité de commissaire-priseur.

Le produit de la vente des biens, duquel seront déduits les frais à la charge de la Nouvelle-Calédonie, sera reversé au service de la recette de la direction des Services fiscaux (DSF).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a mis à disposition deux parcelles de terrain situées sur la commune de Thio au profit de l'office des postes et télécommunications (OPT-NC) pour une durée de dix ans.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un arrêté relatif à l'annulation d'une servitude de passage et de réseaux et a habilité le président du gouvernement à intervenir à l'acte.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique d'un projet de délibération.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à intervenir à des actes déclaratifs de propriété.

Par arrêté du 7 décembre 2022, le gouvernement a autorisé le président à signer l'acte déclaratif de propriété constatant l'intégration dans le domaine public de la Nouvelle-Calédonie des terrains d'assiette du lycée Lapérouse à Nouméa, pour mettre en conformité le fichier du cadastre et celui du service chargé de la publicité foncière. Dans la continuité de l'arrêté précité, le gouvernement a habilité le président à signer les actes déclaratifs de propriété des lots suivants :

Établissement	Commune	Constructions	Bâtiments	Valeur en francs
Lycée professionnel Augustin Ty	Touho	6 748 m ²	16	2 130 298 218
Lycée Dick Ukeiwë	Dumbéa	16 372 m ²	9	3 723 720 000
Lycée Jules Garnier	Nouméa	21 921 m ²	30	4 674 670 000
Lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste Escoffier	Nouméa	8 862 m ²	8	985 985 000
ALP de Houaïlou	Houaïlou	680 m ²	4	83 083 000
ALP de Poindimié	Poindimié	1 360 m ²	4	105 105 000
ALP de Koumac	Koumac	640 m ²	3	136 136 000

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé les ligues sportives de Nouvelle-Calédonie suivantes :

- la ligue de force ;
- la ligue d'échecs ;
- la ligue régionale de Nouvelle-Calédonie d'haltérophilie-musculation.

Au visa de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 479 714 francs à l'association Centre cyber Pacifique, officiellement créée en mai 2023.

La création de ce centre s'inscrit dans la volonté du gouvernement de structurer l'écosystème de la cybersécurité en Nouvelle-Calédonie. Le projet a ainsi bénéficié d'une subvention de l'État, versée sur trois années à la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre du plan France Relance.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la part maximale des ressources du régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie consacrée à l'action sociale.

Les actions sociales peuvent être décidées par le conseil du handicap et de la dépendance afin :

- de compléter les aides ;
- d'attribuer des aides, à titre provisoire, en cas d'urgence médicale, sociale ou scolaire ;

- de participer à l'accessibilité du domicile et à l'acquisition de matériel spécifique ;
- d'accompagner la prise en charge en centre de loisirs ou en milieu scolaire pour les bénéficiaires nécessitant l'aide d'une tierce personne.

Pour l'exercice 2023, il est proposé de fixer la part maximale de l'action sociale à 819 millions de francs soit 9 % du budget prévisionnel 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2017-1171/GNC du 23 mai 2017 relatif à la création d'une certification de la Nouvelle-Calédonie – diplôme d'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière - OTEM.

Le diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière ayant été créé en 2017, il était nécessaire de procéder à sa révision. Pour cela, une nouvelle analyse du travail a été réalisée auprès des professionnels. Cela a permis de prendre en compte dans cette nouvelle version du diplôme, les évolutions techniques et organisationnelles impactant ce métier.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté modifié le livre V de la partie réglementaire du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Jérémie Katidjo-Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 4 543 821 francs au centre d'initiation à l'environnement de Nouvelle-Calédonie (CIE.NC), pour la mise en œuvre du plan d'action pour une éducation à la ressource Eau, 2018-2028 : décennie internationale d'action « l'eau et le développement durable ».

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Christelle Varney en qualité de directrice adjointe et chef du service pédagogique de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC).

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Coline Drain-Martin en qualité de chef du service des statistiques et affaires rurales de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Pascale Doniguan en qualité de directrice du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie, pour une durée de trois mois.

Arrêtés de désignation

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné les représentants du gouvernement au sein du jury de recrutement du directeur général de la chambre d'agriculture et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie (CAP-NC).

Ainsi, il est proposé de désigner au sein de ce jury, les représentants suivants : Boris Ajapuhnya, David Ginocchi et Fabien Escot.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la désignation des membres de la commission des coûts du système électrique.

La nouvelle composition de cette commission pour la mandature 2023-2025 est la suivante :

1. Experts représentant le gouvernement :
 - Jean-Yves Saussol, titulaire ;
 - Loïc Martin-Cocher, suppléant ;
2. Experts représentant la CCI-NC :
 - Vincent Menard, titulaire ;
 - Barbara Vlaeminck, suppléante ;
3. Experts représentant le gestionnaire de réseaux de distribution EEC :
 - Philippe Mehrenberger, titulaire ;
 - Thierry Lecourieux, suppléant ;
4. Experts représentant le gestionnaire de réseaux de distribution ENERCAL :
 - Laurence Baudier, titulaire ;
 - Stéphane Laval, suppléant.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **15** titres de séjours, **50** autorisations de travail, **25** renouvellements d'autorisation de travail et **une** modification d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur la proposition de loi du pays modifiant le code des impôts de la Nouvelle-Calédonie relative à la prorogation du dispositif de défiscalisation locale des biens productifs.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur les candidatures de Johanne Peyre et Jérémy Bernard, en qualité de membre non permanent de l'Autorité de la concurrence.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.